

Ce formulaire permet aux personnes physiques d'exercer auprès de La CoVe le droit d'accès aux données qui les concernent conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018.
Les demandes sont à envoyer à l'adresse suivante :

**DPO – Direction de l'Innovation Numérique du Territoire
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin
161 Boulevard Albin Durand
84200 Carpentras**

Ou par email à l'adresse suivante : dpo@lacove.fr

Veillez compléter les informations demandées suivantes.

Veillez joindre une pièce d'identité à votre demande.

Les champs annotés d'un astérisque (*) sont obligatoires pour le traitement de votre demande.

1. INFORMATIONS GENERALES

1a	Nom*:	
1b	Prénom*:	
1c	Adresse*:	
1d	Code Postal*:	
1e	Ville*:	
1f	Adresse électronique*:	
1g	Numéro de téléphone:	

2. DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Rappel sur l'exercice des droits :

C'est à la personne voulant accéder à ses données personnelles de saisir la demande.

Les droits d'accès ne doivent s'exercer que dans le respect du droit des tiers.

Pour les mineurs et les personnes incapables majeurs, le détenteur de l'autorité parentale ou le tuteur/curateur pourra effectuer la démarche. **Des pièces justificatives d'identité et de mandat, le cas échéant, vous seront demandés.**

2a	Type de droit demandé : *	<input type="checkbox"/> Accès <input type="checkbox"/> Rectification <input type="checkbox"/> Effacement <input type="checkbox"/> Opposition <input type="checkbox"/> Limitation <input type="checkbox"/> Portabilité
Veillez détailler votre demande *:		
2b	Modalités de communication des informations demandées*	<input type="checkbox"/> Voie Postale (à l'adresse indiquée en haut de ce formulaire sinon préciser l'adresse postale) <input type="checkbox"/> Voie électronique

Les informations recueillies à partir de ce formulaire permettent le traitement de votre demande dans l'exercice de vos droits. Elles sont à destination du Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) de La CoVe et seront conservées pour une durée de 12 mois.